

Message d'intérêt public

Rappel concernant le déneigement et le déglaçage des véhicules

26 novembre 2025 — Iqaluit (Nunavut)

La Ville d'Iqaluit souhaite rappeler à tous les automobilistes, qu'avant de prendre la route, il faut bien déneiger et déglaçer son véhicule afin que rien n'obstrue leur vue ou ne tombe de leur véhicule en circulant sur les routes. Il s'agit d'une exigence en vertu du *Règlement municipal sur la circulation 943* et de la *Loi sur la sécurité routière du Nunavut*.

Avec l'arrivée de l'hiver, il est important de rouler avec un véhicule exempt de neige et de glace. La neige ou la glace laissée sur un véhicule peut bloquer la vue ou partir dans les airs et heurter un autre véhicule ou une personne sur la route. C'est un risque sérieux pour la sécurité de tous sur la route.

Les automobilistes doivent déneiger et déglaçer l'ensemble des vitres et des rétroviseurs de leur véhicule pour avoir une vue optimale. Il faut également bien déneiger le toit, le capot et le coffre pour éviter que de la neige glisse sur la chaussée ou s'envole alors qu'un véhicule est en circulation. Les phares et la plaque d'immatriculation doivent également être dégagés et toujours visibles. Si de la neige, de la glace ou autre chose obstruent votre vue ou votre plaque d'immatriculation, vous risquez une amende pouvant atteindre 250 \$.



Avant de prendre la route avec votre véhicule, assurez-vous de :



Ville d'Iqaluit
100-1085, rue Mivvik
Iqaluit, Nunavut
X0A 3H0

- Retirer la neige du toit de votre véhicule pour empêcher la neige de tomber sur votre pare-brise.
- Déneiger et déglaçer les vitres, les rétroviseurs et les phares de votre véhicule afin de bien voir et d'être bien vu.
- Dégager votre plaque d'immatriculation afin qu'elle soit visible.
- Retirer toute accumulation de glace à l'aide d'un grattoir ou d'un dégivreur, en particulier autour des rétroviseurs, des roues et des phares.

Ces petits conseils aident à vous protéger, à protéger vos passagers et les autres membres de la communauté.

##

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Steve Allen
Chef de l'autorité municipale
Ville d'Iqaluit
867-979-5674 | S.Allen@iqaluit.ca